



CH-3003 Berne, Forum PME

Monsieur le Conseiller fédéral  
Johann N. Schneider-Ammann  
Palais fédéral est  
3003 Berne

Berne, 27.07.2017

## **Création d'un organe indépendant de contrôle de la qualité des analyses d'impact de la réglementation**

Monsieur le Conseiller fédéral,

Notre commission extraparlamentaire s'est penchée, lors de sa séance du 21 juin 2017, sur la thématique de la création d'un organe indépendant de contrôle de la qualité des analyses d'impact de la réglementation (AIR). M. l'Ambassadeur Eric Scheidegger du Secrétariat d'Etat à l'économie a participé à cette séance et informé les membres de notre commission de l'état d'avancement des travaux en exécution des motions Vogler 15.3400<sup>1</sup> et 15.3445<sup>2</sup> du groupe Libéral-radical.

Ces dernières années, les entreprises ont fait état d'une augmentation nette de la charge administrative et des coûts de la réglementation. Cette évolution ressort des résultats des enquêtes sur la perception subjective des entreprises, réalisées en 2012 et 2014 dans le cadre du baromètre de la bureaucratie du SECO<sup>3</sup>, ainsi que d'autres études et enquêtes effectuées ces dernières années par différentes organisations<sup>4</sup>. Si de nombreuses mesures ont permis de réduire les coûts dans certains domaines ou de freiner leur progression, un grand nombre de nouvelles réglementations ont parallèlement été adoptées et annulent en partie les effets positifs des mesures d'allègement introduites. Une inversion de tendance ne pourra, à notre avis, être opérée que si le processus réglementaire et le cadre institutionnel sont adaptés. Les mesures prises jusqu'ici et les instruments mis en place ne sont actuellement pas à même de contenir de manière efficace la progression des charges et coûts de la réglementation au niveau fédéral. Le Forum PME est pour cette raison de l'avis que la mise en place de

---

<sup>1</sup> Motion [15.3400](#) du Conseiller national Karl Vogler : « *Eviter la bureaucratie inutile grâce à l'analyse efficace des besoins et à l'évaluation des conséquences de la réglementation* ».

<sup>2</sup> Motion [15.3445](#) du groupe Libéral-radical : « *Réduction de la bureaucratie. Faire analyser les coûts de la réglementation par un organe indépendant* ».

<sup>3</sup> Voir [communiqué de presse](#) y-relatif du 29.01.2015.

<sup>4</sup> Comme par exemple : WEF, « [The Global Competitiveness Report 2014-2015: Full Data Edition](#) » (p. 352). S. Lüchinger et M. Schelker, article paru dans [La Vie économique 10/2015](#), intitulé « *Tous les cantons ne légifèrent pas au même rythme* » (p. 29). P. Buomberger, document de travail intitulé « [Des chemins pour sortir de la jungle réglementaire](#) », Avenir Suisse, 2014.

**Forum PME**

Holzikofenweg 36, 3003 Berne  
Tél. +41 58 464 72 32, Fax +41 58 463 12 11  
kmu-forum-pme@seco.admin.ch  
www.forum-pme.ch

nouveaux mécanismes, comme il en existe déjà à l'étranger dans plusieurs pays, est nécessaire. A l'occasion de la publication de son dernier rapport d'activité<sup>5</sup>, notre commission a estimé que la mise en place d'un système de frein à la réglementation et l'institution d'un organe de contrôle des AIR devraient être examinées en Suisse. Nous sommes pour cette raison heureux que les motions 15.3400 et 15.3445 aient été adoptées l'été dernier par le Parlement. Nous avons par ailleurs appris avec satisfaction que le Conseil national a décidé le 08.06.2017 de donner suite à l'initiative parlementaire 16.435<sup>6</sup> du groupe UDC, qui demande la mise en place d'un mécanisme de frein à la réglementation, entre autres par le biais du vote à la majorité qualifiée (en cas d'augmentation des coûts de la réglementation).

Notre commission a reçu, en 2011, le mandat exprès du Conseil fédéral<sup>7</sup> de vérifier, lors de procédures de consultation, que les offices aient procédé, lors de l'élaboration de projets législatifs, à une mesure des coûts de la réglementation ainsi qu'à une analyse de leur compatibilité PME (du point de vue des charges administratives, des entraves à la gestion, etc.). Les offices fédéraux sont tenus d'évaluer ces aspects dans le cadre des AIR et d'en présenter les résultats dans le rapport explicatif ou dans le message accompagnant leurs projets. Si le Forum PME constate des manquements à cet égard, il doit le signaler dans ses prises de position. L'analyse détaillée du taux de prise en compte des recommandations adressées aux offices fédéraux a montré que les recommandations relatives à l'AIR n'ont, pendant la période 2012-2015, été prises en compte qu'une fois sur deux en moyenne. A noter toutefois que la qualité des AIR s'est quand-même améliorée ces dernières années, en particulier en ce qui concerne celles qui sont annoncées dans les objectifs annuels du Conseil fédéral (les "AIR approfondies"). Les prises de position de notre commission et le travail réalisé par l'unité « Analyse et politique de la réglementation » du SECO ont permis une prise de conscience générale dans les offices, qui sont désormais davantage attentifs lors de l'élaboration de projets réglementaires aux questions de compatibilité PME, de mesure des coûts de la réglementation et d'analyse d'impact en général.

Il n'en reste pas moins que la moitié des AIR sont insuffisantes et de mauvaise qualité<sup>8</sup>. La création d'un organe de contrôle indépendant fait donc, dans ces circonstances, du sens. Notre commission ne dispose que d'un petit secrétariat (un poste à équivalent plein temps) et n'est donc pas en mesure d'examiner de manière approfondie les AIR de tous les projets législatifs de la Confédération. Notre tâche principale est par ailleurs d'une autre nature. Le Forum PME doit, conformément à l'article 9 de l'Ordonnance sur la coordination de la politique de la Confédération en faveur des petites et moyennes entreprises (OCPME)<sup>9</sup>, formuler, dans le cadre de procédures de consultation, des prises de position reflétant l'optique des PME. Il doit par ailleurs analyser les réglementations existantes qui occasionnent une charge administrative importante aux entreprises et, tâche la plus importante, proposer aux unités administratives des simplifications et des réglementations alternatives. Grâce à l'expérience pratique des membres de notre commission (qui sont pour la plupart des entrepreneurs) et des spécialistes consultés, le Forum PME a pu formuler ces dernières années des propositions de simplification pertinentes qui ont été prises en compte dans 69% des cas. Les travaux de notre commission ont donc contribué de manière importante à réduire la

---

<sup>5</sup> [Rapport d'activité pour la période administrative 2012-2015](#).

<sup>6</sup> Initiative Parlementaire [16.435](#) du groupe UDC : « Stopper l'inflation normative. Supprimer un texte normatif pour chaque texte normatif nouvellement créé (principe du "un pour un") ».

<sup>7</sup> Mesure 2 du [rapport du Conseil fédéral du 24.08.2011](#) « Allègement administratif des entreprises : bilan 2007-2011 et perspectives 2012-2015 » (p. 22).

<sup>8</sup> Le [rapport d'évaluation des analyses prospectives de l'impact des projets législatif](#), publié par le Contrôle fédéral des finances en février 2017, arrive à des conclusions semblables.

<sup>9</sup> RS [172.091](#).

charge administrative des PME en Suisse. Le Forum doit, à notre avis, continuer de se concentrer sur cette tâche très importante.

Afin d'augmenter l'impact de nos travaux sur le processus réglementaire et celui du nouvel organe indépendant de contrôle de la qualité des AIR, il serait idéal si ce dernier pouvait, lorsqu'il sera opérationnel, informer systématiquement notre secrétariat des résultats de ses analyses. Cela nous rendra attentifs aux projets jugés problématiques du point de vue de l'AIR ; nous les traiterons alors dans le cadre de nos travaux. Notre commission pourra ainsi formuler des propositions concrètes de réduction des coûts y-relatifs.

Il est nécessaire, pour sa crédibilité, que le futur organe indépendant de contrôle des AIR se limite à donner un avis formel sur l'exactitude des analyses et mesures de coûts réalisées par les offices fédéraux. Pour être efficace, deux conditions devront impérativement être remplies :

- Il s'agira de lui allouer **suffisamment de ressources** afin qu'il puisse réaliser sérieusement les analyses et contrôles nécessaires.
- Le nouvel organe devra **n'être lié ni par les instructions du Conseil fédéral, ni par celles du département** auquel il sera éventuellement rattaché.

La question de l'indépendance deviendra encore plus critique si le principe « *one in, one out* » ou si une autre forme de frein à la réglementation venait à être institutionnalisée en Suisse (suite à l'adoption d'interventions parlementaires non encore traitées).

Nous avons été informés que vous serez prochainement appelé, conjointement avec les autres membres du Conseil fédéral, à prendre des décisions concernant la forme à donner au futur organe indépendant de contrôle des AIR. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes permis de partager avec vous, par le biais de cette lettre, les expériences et observations que nous avons faites ces dernières années avec le Forum PME. Nous espérons que nos avis d'experts et nos recommandations vous seront utiles.

Nous restons dans cette optique volontiers à votre disposition pour toute question ou demande éventuelle et vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, nos salutations distinguées.



Jean-François Rime  
Co-Président du Forum PME  
Conseiller national

Copies à :

- Mme la Présidente de la Confédération Doris Leuthard
- M. le Conseiller fédéral Ueli Maurer
- M. le Conseiller fédéral Didier Burkhalter
- Mme la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga
- M. le Conseiller fédéral Alain Berset
- M. le Conseiller fédéral Guy Parmelin
- M. le Chancelier de la Confédération Walter Thurnherr